

# RÈGLEMENT DU PRIX ECCA FRANCE 2025

## Sommaire :

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

ARTICLE 3 : CATEGORIES

ARTICLE 4 : CANDIDATURE

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 7 : DOTATION – PRIX

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

## Préambule :

**L'association ECCA France regroupe les industriels de la filière du métal prélaqué : l'acier ou l'aluminium est revêtu de peinture en continu avant toute transformation.**

**Ce prix récompense en exclusivité la réalisation en métal prélaqué qui diffère de l'opération de post-laquage où la mise en peinture se fait après transformation.**

## ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le Prix ECCA France de l'architecture contemporaine en métal prélaqué acier et aluminium en tant qu'enveloppe métallique est organisé par : l'Association ECCA France et l'UNSFÀ

Le concours se déroule du 3 avril au 9 juillet 2025

## ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le Prix ECCA France de l'architecture contemporaine en métal prélaqué acier ou aluminium distingue les réalisations exemplaires et solutions techniques mises en œuvre pour lesquels le Jury aura pu apprécier le caractère esthétique et innovant de celles-ci.

## ARTICLE 3 : CATEGORIES

Le concours est ouvert à toutes catégories de réalisations exemplaires utilisant du matériel acier et /ou aluminium prélaqué de façon significative par rapport à l'ensemble du projet.

Sont concernés :

- Marché public ou marché privé
- Construction Neuve et /ou Rénovation
- Résidentiel /Collectif/Bureaux/Tertiaire/Hall de sports/ Centres scolaires/Hôpitaux.....
- Aménagements extérieur et intérieur

En fonction de la qualité et du nombre de dossiers retenus, l'association ECCA France se réserve le droit de subdiviser le concours en plusieurs catégories.

## ARTICLE 4 : CANDIDATURE

- Les dossiers déposés par les candidats doivent concerner un chantier réalisé en France et DOM-TOM entre 2020 et fin 2024, dont la réception intervient au plus tard le 31 décembre 2024.
- Les dossiers de candidature concernent le métal prélaqué par conséquent les ouvrages en post-laquage (ou thermolaquage) ne font pas partie de l'objet de ce concours.
- Les participants sont exclusivement des entreprises d'architecture, architectes libéraux ou sociétés d'architecture françaises (Inscription à l'Ordre des architectes obligatoire). Les participants peuvent avoir travaillé en co-traitance avec un BET sur le projet présenté. Le BET sera alors cité lors de la remise du Prix.

## ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION

- Critères de choix pris en compte par le jury :
  1. Surface majoritaire réalisée en matériau acier et/ou aluminium prélaqué, bardage, toiture, accessoires, panneaux composites mettant en œuvre du métal prélaqué inclus par rapport à l'ensemble de la réalisation
  2. Caractère esthétique (choix des formes/utilisation de la palette des couleurs ..) et innovant (conception

architecturale, mixité des matériaux/solutions innovantes...).

3. Démarche environnementale et durable
4. Implication commune des acteurs dans la réalisation de l'opération.
5. Qualité du dossier présenté (contenu complet, clarté de la présentation).

- Présélection des candidats :

- Une présélection des candidatures sera faite avant la défense devant le jury. Les candidats présélectionnés seront notifiés par mail par l'ECCA France au minimum 15 jours avant la remise du prix.
- Les candidats présélectionnés seront avisés par l'organisateur et devront être présents ou représentés face au jury le vendredi 24 octobre 2025 en matinée suivant l'ordre de passage établi par l'ECCA et l'UNSFÀ.

- Organisation du Jury :

- Les membres du jury sont des experts représentant les partenaires institutionnels, des professionnels du secteur de la construction, des architectes ; dont les lauréats du prix ECCA France des années précédentes, des journalistes et un ou plusieurs membres de l'ECCA France.

- Détermination du lauréat :

- Les candidats présélectionnés se présenteront face au jury le vendredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h30 suivant l'ordre de passage qui leur aura été attribué.
- Les sessions devant le jury ne sont pas publiques. Seul le candidat sélectionné défend sa réalisation
- La durée de présentation est fixée à 20 minutes. Un temps additionnel de 10 minutes est également fixé pour des questions/réponses

- Les membres du jury sous l'égide de leur Président(e) devront individuellement établir une sélection de 3 projets.

Les membres du jury attribueront une note selon le barème suivant :

- Pour le 1er choix, inscrire 3 points
- Pour le 2nd choix, inscrire 2 points
- Pour le 3ème choix, inscrire 1 point

Le ou la Président(e) tranchera en cas d'ex aequo.

- A l'issue des présentations le jury délibèrera et proclamera le ou la lauréat(e)

*Un prix du Jury pourra être attribué suivant la décision du Jury.*

## ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Aucun frais de participation n'est demandé aux candidats
- Le nombre de réalisations est limité à deux par candidat
- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 9 juillet 2025  
Les projets habilités à concourir devront avoir été adressés avant le 9 juillet 2025 par email : [candidature@prixecca.org](mailto:candidature@prixecca.org)
- Support : Fichier selon le modèle communiqué en PPT, puis converti en PDF.
- Le candidat autorise l'UNSFÀ et l'ECCA France à reproduire et à représenter les visuels transmis dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter du Prix ECCA France 2025

## ARTICLE 7 : DOTATION - PRIX

- Le /la Lauréat (e) se verra remettre :
  - Le trophée du Prix ECCA France
  - Un voyage d'étude en architecture au choix pour 1 ou 2 personnes d'une valeur de 2000€ en partenariat avec une agence de voyage spécialisée

- Un prix du Jury pourra être attribué suivant la décision du Jury

## ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

- Le prix sera remis au cours d'une cérémonie publique durant le Congrès de l'UNSFÀ au Centre des Congrès d'Angers le vendredi 24 octobre 2025 à 14h
- Le/la Lauréat(e) devra être présente pour présenter de façon détaillée durant 15 minutes environ sa réalisation lors de la cérémonie de la remise du Prix ECCA 2025

## ARTICLE 9 : COMMUNICATION

### A l'issue de la remise du Prix ECCA 2025 :

- Tous les candidats acceptent que leur réalisation soit publiée sur les réseaux sociaux -sans limite dans le temps- utilisés par ECCA France et sa société mère ECCA Europe ainsi que sur le site web de l'ECCA

[www.prepaintedmetal.eu](http://www.prepaintedmetal.eu) ainsi que par l'UNSFÀ

- Les candidats acceptent de donner les droits à l'image sur leur réalisation (fournies via leur dossier de candidature), sans limite d'utilisation dans le temps. En contrepartie ECCA France et Europe s'engagent à mentionner, pour toute publication, le nom de l'architecte ou son cabinet ainsi que le nom du photographe
- Les candidats présélectionnés devant le jury acceptent une mini interview filmée qui sera utilisée sur le réseau LinkedIn de ECCA France. Cette interview portera sur la motivation à avoir choisi le métal prélaqué
- Le Prix ECCA 2025 bénéficiera d'un article dans la revue Passion Architecture de l'UNSFÀ